



Références : SG/LD-2024343

N° domaine : 1.1

**DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122.22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VILLE D'ERAGNY SUR OISE
CONVENTION N°828 AVEC LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA
GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE
REGULARISATION**

Le Maire de la Commune d'ERAGNY-SUR-OISE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention n°828 avec le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne, représenté par Monsieur Daniel Level, président, 15 rue Boileau BP855 78008 Versailles cedex, pour le remboursement de la rémunération des médecins membres du conseil médical interdépartemental et des expertises médicales, à compter du 1^{er} février 2022 correspondant à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation et prendra automatiquement fin si la mission de secrétariat du Conseil médical n'est plus confiée au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne, pour un montant correspondant au nombre de dossiers présentés par la collectivité et selon les conditions fixées dans la convention.

DECIDE

ARTICLE 1er : de SIGNER la convention susvisée avec le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne, 15 rue Boileau BP855 78008 Versailles cedex.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits sont et seront prévus aux budgets des exercices concernés.

ARTICLE 3 : DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

FAIT A ERAGNY-SUR-OISE, le 27 novembre 2024

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile de France

Accusé de réception en préfecture 095-219502184-20241127-2024343-AU Date de télétransmission : 29/11/2024 Date de réception préfecture : 29/11/2024
--